



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2024

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 03-2024, du 03 juin 2024, rapport de gestion et comptes 2023** ;
- o ayant entendu le rapport de la COFIGE sur les comptes 2023 ;
- o ayant entendu le rapport de la COFIGE sur la gestion 2023 ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2023 tels que présenté ;
3. **de donner décharge** à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 19 juin 2024

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



La Secrétaire adjointe

Margaux DÜNNER